Info presse

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Vaccination contre la grippe :

une priorité pour les personnes à risque

Bobigny, 20 octobre 2020

La campagne de vaccination contre la grippe est lancée et se déroulera jusqu'au 31 janvier 2021. Dans le contexte sanitaire inédit actuel, cette nouvelle édition donne, plus encore que les années précédentes, la priorité à la vaccination des adhérents les plus fragiles et des soignants.

Chaque hiver, **2 à 6 millions de personnes sont touchées par le virus de la grippe**. L'hiver dernier, la surveillance menée par Santé publique France sur les formes graves de grippe a montré que **les trois-quarts des personnes admises en réanimation pour une grippe grave étaient éligibles à la vaccination** car elles présentaient un des facteurs de risque (âge, pathologie chronique, grossesse, obésité). **Or, moins d'un tiers d'entre elles avaient été vaccinées.**

Priorité dès maintenant aux professionnels de santé et aux plus fragiles

L'objectif de couverture vaccinale contre la grippe saisonnière défini par l'Organisation Mondiale de la Santé **est fixé à 75 % pour les populations ciblées par les recommandations**. Pourtant, à la MSA seulement 56,6 % des personnes à risque ont été vaccinées au cours de la campagne 2019-2020 et la vaccination reste très insuffisante chez les professionnels de santé avec une grande hétérogénéité constatée notamment en établissements de santé et dans les Ehpad. Cette année, en raison du contexte lié à la circulation du virus de la Covid-19, la Haute Autorité de Santé a confirmé que **la vaccination contre la grippe doit s'adresser en priorité aux professionnels de santé et aux personnes ciblées par les recommandations vaccinales contre la grippe**, **qui sont également à risque d'infection grave à la Covid-19**.
Pour protéger ces personnes vulnérables, **le ministère des Solidarités et de la Santé appelle donc cette année à vacciner en priorité les personnes fragiles au début de la campagne de vaccination** et d'engager les personnes ne présentant pas de risque particulier, qui souhaiteraient se faire vacciner, à différer leur vaccination à début décembre.

Des bons de prise en charge adressés avant la campagne de vaccination

Avant le lancement de la campagne de vaccination, la MSA a adressé à 1 192 757 adhérents, un bon de prise en charge du vaccin. Ils **peuvent retirer leur vaccin à la pharmacie** sur simple présentation de ce document. Le professionnel de santé de leur choix les vaccinera : médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien habilité (volontaire et formé).

Une campagne de communication invite les personnes fragiles à se vacciner sans attendre

Face à la nécessité encore accrue par le contexte sanitaire de rappeler aux personnes à risque leur fragilité face à la grippe, une campagne de communication invite les personnes fragiles à se vacciner dès maintenant. Elle est diffusée depuis mardi 13 octobre 2020. Ses messages principaux insistent sur le fait que « *Nous ne sommes pas tous égaux face aux virus* » et que « *pour protéger les personnes âgées ou fragiles contre la grippe, nous avons la chance d'avoir un vaccin* ». Par ailleurs, le respect **de tous les gestes barrières et des recommandations sur le port du masque** pour prévenir la Covid-19 **reste de rigueur pour l'ensemble de la population** car ces mesures permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Valentin Bernard	06 72 55 38 40	bernard.valentin@ccmsa.msa.fr
@msa_actu	19 Rue de Paris – CS50070	93013 Bobigny Cedex

La MSA se mobilise pour améliorer la couverture vaccinale de ses adhérents

Du 15 octobre au 18 décembre, 27 infirmiers diplômés d'Etat (IDE) spécifiquement formés vont proposer à plus de 15 000 adhérentes de 65 ans (nées en 1955) un entretien motivationnel à la vaccination antigrippale. Plus de 5 600 entretiens seront ainsi réalisés avec des primo-vaccinantes, c'est-à-dire des femmes considérées comme des personnes à risque en raison de leur âge. L'entretien motivationnel qui leur est proposé dans toute la France métropolitaine vise à faire évoluer leur implication en les responsabilisant et en leur donnant les moyens d'être actrices de leur santé. Les entretiens d'une durée de 15 minutes ont deux objectifs :

- engager un dialogue permettant à l'adhérente de parler de son expérience de la grippe, d'évoquer sa connaissance des risques de la maladie et d'exprimer son point de vue sur la vaccination. L'infirmier peut alors apporter des réponses circonstanciées aux questions posées par son interlocutrice ;
- permettre à l'adhérente de disposer d'une information objective et validée sur le sujet de la vaccination contre la grippe afin qu'elle puisse faire un choix éclairé à l'issue de ce dialogue.

Une expérimentation menée il y a deux ans a démontré que femmes sont plus réceptives à la démarche, qu'elles se sont plus vaccinées que les autres à l'issue de cet appel et qu'elles jouent un rôle prescripteur au sein des foyers en matière de prévention santé.

PJ : info presse interrégimes

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse
Valentin Bernard | 06 72 55 38 40 | bernard.valentin@ccmsa.msa.fr
@msa_actu | 19 Rue de Paris – CS50070 | 93013 Bobigny Cedex